



## PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 28 JUIN 2013

**Date de Convocation**

08 avril 2013

**Date d’Affichage**

26 avril 2013

**Nombre de délégués :**

- En exercice	80
- Présents	43
- Votants	50
- Représentés	07
- Absents	30

L’an deux mille treize, le vingt-huit juin à dix-huit heures, les membres du Comité du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents :** Mmes FAUCONNET, HECTOR, VILLIERS, M.M. GIBERT, D’HAENE, BRETHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, YWANNE, RODRIGUEZ, PIERRE Claude, DEMELUN, BLISSON, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, RAVETTO, LEFIER, POILE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, JEGO, Mme DE SAINT LOUP, M.M. FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, CHIANESE, MARCOIN, MONCLARD, SOURIT, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M.M. PIERRE Alain, SPRIET, TOULGOAT, ALLAIN, représentant les communes de Bazoches les Bray, Egligny, Gurcy le Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint Ange le Vieil, Villemaréal, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles en Bassée, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau Fault Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Diant, Flagy, Montmachoux, Thoury Ferottes, Voulx.

**Représentés :** Mme ROMEI représentée par Mme FAUCONNET, M. GERIN James représenté par M. D’HAENE, Mme ANGELIER représentée par M. RODRIGUEZ, M. HOCQUARD représenté par M. PIERRE Claude, M. PENOT représenté par M. BLISSON, M. BOUSSER représenté par M. CHIANESE, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

**Absents :** Mmes CARTERON, ROBBE (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay sur Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M.M. ZENI, RICHETIN (Ville Saint Jacques), M.M. BERGAMASCHI, GERIN Gérard (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M. JODAR (Forges), Mme PESALOVO, M. LABADILLE (Laval en Brie), M. BELLINI (Misy sur Yonne), M. MAILIER (Montereau Fault Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. ROUILLÉ (Villebéon), M.M. HENNEQUIN, BRAY (La Chapelle Rablais), Mmes PRAT, SAGOT (Noisy Rudignon).

**Absents excusés :** Mme MANGATAYE, M. MUNOZ, M. TOURNIER.

**Etaiement également présents :**

- M. CARPENTIER, B.B.J. Environnement ;
- Mme ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

**Secrétaire de séance :** Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

La séance est ouverte à 18 H 08 sous la présidence de Monsieur Yves JEGO.

**M. JEGO** : Bonsoir et bienvenue !

Nous avons le quorum.

## ORDRE DU JOUR

- Remerciements ;
- Approbation du Procès-Verbal du 19 avril 2013 ;
- Budget Supplémentaire 2013 ;
- Approbation du Bilan d'Activités 2012 ;
- Autorisation donnée au Président à lancer l'expérimentation « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets » ;
- Autorisation donnée au Président à attribuer le marché de travaux de l'extension du hall de déchargement ;
- Autorisation donnée au Président à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre :
  - Création d'une ressourcerie recyclerie à Montereau-Fault-Yonne ;
  - Agrandissement de la déchetterie de Voulx ;
  - Mise en conformité réglementaire des déchetteries existantes de Montereau-Fault-Yonne et Voulx ;
- Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°3 au marché d'exploitation des déchetteries de Montereau-Fault-Yonne et Voulx ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention avec EcoDDS ;
- Déclassement du matériel informatique ;
- Autorisation donnée au Président à renouveler le contrat Millésime One-Line Intégral ;
- Autorisation donnée au Président à lancer une procédure d'Appel d'Offres pour le renouvellement du marché d'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM ;
- Informations : Création d'une application mobile, Convention avec le Restaurant Buffalo Grill, Convention de partenariat avec le Lycée Horticole de l'Assomption ;
- Affaires et questions diverses.

## REMERCIEMENTS

**M. JEGO** : J'ai à vous faire part d'un certain nombre de remerciements :

- de la part de M. LELOURDY, intendant au Lycée André Malraux de Montereau Fault-Yonne, pour l'aide apportée concernant la destruction des archives ;
- de la part de M. VALLEE, directeur de l'école de la Poterie, pour l'intervention sur le tri des déchets.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 AVRIL 2013

**M. JEGO :** Avez-vous sur ce procès-verbal des questions, des remarques, des souhaits d'amendement ? Pouvons-nous le soumettre au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

**M. LEFIER :** Ce document budgétaire est ce que j'appellerai un budget relais puisqu'il reprend en majeure partie les résultats du compte administratif 2012 pour les affecter à des besoins potentiels en 2013. Dans les faits, il n'a aucun effet d'augmentation sur les participations financières de nos communes.

En entrant dans le détail, nous constatons que ce projet de budget supplémentaire 2013 présente un équilibre financier de fonctionnement en page 4 arrêté à la somme de 3.280.663,23 € et 6.002.350,70 € en section d'investissement page 5.

La section de fonctionnement en page 8 reprend en dépenses dans les différents chapitres budgétaires - l'affectation des résultats de 2012, à savoir au chapitre 011 « charges à caractère général » pour 265.000,00 €, au chapitre 012 « charges de personnel » 3.700,00 €, et au chapitre 042 les « opérations d'ordre de transfert entre sections » pour – 158,00 €.

Les recettes de cette section n'appellent aucune observation particulière, sinon qu'elles concernent l'excédent ordinaire de l'exercice 2012 pour 3.280.663,23 €.

La section d'investissement (page 11) dont le montant total est de 6.002.350,70 € reprend pour l'essentiel les restes à réaliser 2012 pour 2.976.508,70 €, l'article 2135 des « installations générales, agencements et aménagements » pour 20 000 €, l'article 2183 « matériel de bureau et matériel informatique » pour – 158,00 € et l'article 2315 « installation, matériel et outillage technique » pour 3.000.000,00 €.

Les recettes de cette section, dont le montant total s'élève à 6.002.350,70 € concernent pour l'essentiel l'excédent d'investissement de l'exercice 2012 pour 1.861.245,55 €, les restes à réaliser 2012 pour 61 000 €, l'affectation du résultat pour 1.054.263,15 € et le matériel de bureau et matériel informatique pour – 158,00 €.

Avez-vous des questions à poser sur ce budget supplémentaire ?

**M. JEGO :** Pas de questions ? Je mets aux voix.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité.

Merci à René LEFIER et aux services qui préparent ce budget.

## APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITES 2012

**M. JEGO :** Vous avez reçu, comme c'est obligatoire, notre rapport d'activité envoyé à chaque délégué et qui sera, dès approbation, envoyé à chaque mairie. Vous êtes appelés à vous prononcer sur ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Vous trouverez toute une série de tableaux intéressants sur la collecte et la façon dont nous progressons sur ce sujet.

Des remarques ?

**M. FONTAINE** : La nouvelle formule est beaucoup plus accueillante.

**M. JEGO** : Je le mets aux voix.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

<p style="text-align: center;"><b>AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER L'EXPERIMENTATION « DEUX POULES ET UN POULAILLER POUR REDUIRE NOS DECHETS »</b></p>
---

**M. JEGO** : Un certain nombre de communes et de syndicats intercommunaux ont engagé sur leur territoire cette idée de faire « adopter » des poules par leurs habitants avec l'objectif clair de faire diminuer les déchets ménagers.

Je rappelle qu'une poule consomme en moyenne 150 kilos de bio déchets qui ne vont pas dans les poubelles et produit, en fonction des races et de leur bonne ou mauvaise volonté, entre 200 et 230 œufs par an et par poule.

Il est proposé de lancer à titre expérimental, comme l'ont fait d'autres collectivités, cette opération pour tester la façon dont réagissent les habitants. Au-delà de l'aspect anecdotique et souriant, il y a un vrai mouvement qui est en train de se développer autour de ce sujet, une vraie réappropriation de cette question par le biais de la poule, animal familier un peu oublié, et un vrai acte éducatif autour de cette idée qui devrait permettre, je l'espère, de faire mieux prendre conscience à ceux qui joueront le jeu de la réalité, à la fois du cycle de la vie, du recyclage, toutes sortes de questions qui tournent autour de notre obligation de retraitement des déchets mais aussi plus largement des questions de développement durable, de respect de la nature, etc.

L'expérimentation devrait s'étendre sur six mois, ce qui permettra ensuite au nouveau Comité Syndical de savoir s'il veut passer à une dimension plus industrielle. J'ai proposé au bureau, et si cela intéresse quelques membres du Syndicat, d'aller voir le Syndicat de traitement des ordures ménagères de Barsac en Gironde, dont j'ai rencontré le Président qui s'est lancé parmi les premiers sur cette opération et qui a donc un certain recul. Il est intéressant d'aller voir ce qu'ils ont fait, comment ils l'ont fait et de mesurer un peu les choses. Parallèlement, il a mis en place une opération intéressante de distribution de lombricomposteurs qui permettent d'accélérer le compostage mais aussi la qualité du compost. Il a trouvé des lombricomposteurs à des prix défiant toute concurrence.

Cela devrait nous permettre de mieux appréhender les choses. Vous savez que nous allons passer en redevance incitative. Nous devons donc offrir des outils aux gens pour moins produire de déchets. Au-delà du tri, la politique des composteurs mise en place a rencontré un vrai succès mais nous voyons les limites sur la qualité du matériel. Nous devons donc continuer dans cette idée du compost.

L'idée des poules est très parallèle à cela puisque globalement les poules peuvent manger les épluchures. Nous aurons sans doute aussi une action à mener autour du déchiquetage des déchets verts pour permettre aux gens de garder le bois fragmenté ou les déchets verts déchiquetés pour en faire aussi du produit de compost et d'amélioration des jardins.

Si certains d'entre vous sont intéressés, dites-le à Andrée pour aller passer une journée en Gironde et voir ce qui s'est fait à Barsac.

J'ajoute qu'il serait bien d'avoir des poules du Gâtinais ou d'une race de proximité.  
Des questions ou des observations ?

**Une déléguée :** Cela concernerait combien de familles ?

**M. JEGO :** Une quarantaine.

**Un délégué :** Il faut un coq pour dix poules.

**M. JEGO :** Non, un coq n'est nécessaire que pour faire des poussins. En l'occurrence, nous n'avons pas vocation à élever des poussins. Des poules peuvent vivre sans coq.

L'idée est donc d'offrir deux poules et l'aménagement du poulailler, et de donner une information aux gens. Dans notre univers urbain, les gens ont un peu perdu le bon sens qu'il y avait dans les fermes.

S'il y a des communes où vous pensez que nous pouvons démarrer, faites le savoir. Nous essaierons de trouver une répartition géographique des familles.

**Une déléguée :** Comment va être faite la répartition ?

**M. JEGO :** En fonction des demandes. D'abord ceux qui voudront et ensuite nous essaierons d'avoir une répartition géographique la plus équilibrée possible. Nous allons lancer un appel aux demandes, si nous avons beaucoup de demandes nous gérerons. Nous n'avons pas encore réfléchi aux modalités.

J'avoue qu'au début je n'y croyais pas, c'est pourquoi je voudrais vous emmener en Gironde. C'est spectaculaire.

Nous voulons tester, voir comment cela marche, quelles sont les questions que l'on nous pose, avant de passer à une phase de plus grande envergure.

**M. RAVETTO :** Je m'étonne que cette affaire de poules devienne urgente...

**M. JEGO :** Non, il n'y a rien d'urgent.

**M. RAVETTO :** Vous aviez la dernière fois évoqué, au cours de l'étude pour la tarification incitative, le fait que les poules étaient une possibilité parmi d'autres et très sagement vous aviez dit que l'étude serait lancée et que les décisions seraient prises par la prochaine assemblée.

**M. JEGO :** Personne n'a dit que c'était urgent mais comment voulez-vous que la prochaine assemblée décide si on n'a pas testé.

**M. RAVETTO :** Pourquoi est-ce que cela ne fait pas partie de l'étude que nous avons votée une autre fois ?

**M. JEGO :** Cela n'a rien à voir. L'étude, ce sont les modalités de calcul de la redevance : allons-nous faire payer un abonnement pour les bacs, allons-nous faire payer au poids, etc. Cela n'a rien à voir avec l'affaire des poules.

Il est proposé d'étudier toutes les voies les plus naturelles et les plus efficaces pour diminuer les déchets mis dans les poubelles. Cela fait partie de la même logique que les composteurs. Nous proposons un test. Evidemment, pour en faire quelque chose à l'échelon du syndicat il faut inscrire cela dans une politique plus vaste. Je ne me précipite pas.

Si vous ne voulez pas qu'on le fasse, il n'y a pas de problème, simplement le nouveau Comité Syndical aura sur son bureau l'étude sur la tarification et les différents scénarii et il aura le test de cette opération pour savoir s'il inclut cela dans une stratégie.  
Je ne comprends pas en quoi c'est gênant.

**M. RAVETTO :** Cela coûte 15 000 €. De mon point de vue, il serait légitime de mettre ces 15 000 € sur les déchets verts ou sur la collecte des déchets sauvages plutôt que sur cette expérimentation de poulailler.

**M. JEGO :** J'ai l'impression de tomber dans un autre monde. Mettre 15 000 € sur les déchets verts, cela veut dire quoi ? A mon avis c'est ou trop ou trop peu. Où est-ce qu'il manque 15 000 € sur les déchets verts ? Quant au ramassage des dépôts sauvages, nous avons voté un principe qui est d'aider à la construction de la régie de territoire pour avoir un outil. Ce n'est pas le tout de mettre de l'argent, il faut encore avoir des gens qui ramassent et qui aient le matériel pour ramasser.

Si je suis votre raisonnement, j'ai le sentiment que les 15 000 € que nous proposons sont enlevés à autre chose. Ce n'est pas le cas. S'il y a une politique de déchets verts qui vous taraude - et je ne vous ai pas beaucoup entendu en cinq ans proposer de politique - dites là, nous allons la financer tout de suite. Ne vous privez pas de faire des propositions. Je veux bien que ce qui est travaillé par le bureau et les services ne trouve pas grâce parce que cela coûte 15 000 € mais n'hésitez pas à faire des projets. Je suis prêt à mettre 15 000 € et même plus sur les déchets verts mais pour faire quoi ?

**M. RAVETTO :** Je n'ai pas dit qu'il suffisait de 15 000 € pour les déchets verts, j'aurais voulu simplement que l'on s'en occupe.

**M. JEGO :** C'est ce que nous faisons matin, midi et soir.

**M. RAVETTO :** Quant à dire que je n'ai pas abordé le sujet, je l'ai abordé tout au long de la mandature.

**M. JEGO :** Que voulez-vous dire par s'en occuper ? Je répète les pistes. Nous sommes sur une première piste pour les déchets verts qui consiste à créer un lieu central de déchiquetage. L'une des problématiques des déchets verts, c'est que l'on ne peut plus faire d'écobuage, on ne peut plus brûler, donc il faut ramasser et traiter.

Nous proposons de faire ici un centre de déchiquetage parce que nous pensons que les gens pour récupérer le paillis vont nous apporter les déchets verts plus facilement que si c'est simplement pour un geste écologique. Il n'empêche pas qu'en parallèle il faudra sans doute monter un système de ramassage. Nous sommes en train de regarder avec un certain nombre d'associations si, sur un coup de fil, ils peuvent aller ramasser chez les gens pour emmener au lieu de déchiquetage. Le budget est assez élevé puisque pour l'usine de déchiquetage c'est 300 à 500 000 €. Evidemment, cela se programme et cela passe par un appel d'offres.

Une deuxième piste est en cours d'étude : plutôt que de prendre les déchets verts, les emmener au centre de déchiquetage et ramener le paillis chez soi, on peut peut-être avoir un système mobile.

J'ai demandé que l'on étudie la possibilité de machine qui pourrait aller dans un camion pour aller chez les gens déchiqueter leurs déchets et laisser sur place le paillis.

Le sujet des poules est différent, elles ne mangent pas les déchets verts mais les déchets ménagers que l'on retrouve aujourd'hui en masse dans les poubelles.

Je rappelle pour les plus anciens qu'à une époque nous avons renoncé à avoir une collecte spécifique des déchets putrescibles. La solution des poules permet de répondre à cette partie des choses. Je n'ai pas l'impression que l'on se précipite mais si vous ne souhaitez pas que nous fassions cette opération, nous ne la ferons pas. C'est le Comité Syndical qui décide.

**Mme ZAIDI :** Cela fait également partie des actions qui ont été votées dans le cadre de l'approbation du Programme Local de Prévention.

**M. JEGO :** Rassurez-vous, nous ne faisons pas cela à la place du reste et nous essayons d'être sur tous les fronts.

**Une déléguée :** Pouvons-nous avoir le détail de ces 15 000 € ?

**Mme ZAIDI :** Une partie correspond à l'achat des poules, sachant qu'une poule coûte environ 8 €, la plus grosse partie correspond à l'achat du poulailler, enfin la dernière partie correspond au travail de suivi de cette action sur six mois.

**Une déléguée :** On a raison de s'interroger. Il est probable que dans ce coût, c'est le cabinet en charge du suivi qui va coûter le plus cher.

**Mme ZAIDI :** Non, c'est l'achat des poulaillers et l'achat des balances.

**M. JEGO :** Il faut acheter le poulailler et l'installer dans un coin du jardin.

**Mme ZAIDI :** Pour six mois, le coût du cabinet est de l'ordre de 2 500 €.

**M. JEGO :** Je constate que lorsque nous abordons de tels sujets cela fait débat, ce qui fait plaisir.

**Une déléguée :** Oui, parce que pour une fois c'est intéressant.

**M. JEGO :** J'ai l'impression que les choses un peu anecdotiques et un peu originales vous intéressent alors que les choses plus techniques, plus technologiques et plus comptables vous intéressent moins. Je vous rassure, c'est mon cas aussi, mais nous sommes bien obligés de nous intéresser à tout.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ? 1 voix

Adopté à la majorité.

<p style="text-align: center;"><b>AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A ATTRIBUER LE MARCHE DE TRAVAUX DE L'EXTENSION DU HALL DE DECHARGEMENT</b></p>
--

**M. CARPENTIER :** Les travaux d'extension du hall ont fait l'objet du lancement d'un appel d'offres sous forme restreinte. Nous avons eu trois entreprises. Nous avons organisé deux auditions. Nous avons eu trois entreprises, nous avons organisé deux auditions et négocié les prix qui au départ étaient assez élevés.

Au final, nous avons retenu l'entreprise Gagneraud pour un montant de 297 701 € et pour des prestations de qualité.

En plus, l'entreprise propose de travailler cet été, ce qui nous permettrait d'avoir un hall fini en septembre - octobre, pour la saison d'hiver puisque c'est surtout l'hiver qu'il y a des envols de déchets.

**M. JEGO :** Des remarques ? Des questions ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Adopté à l'unanimité.

<p style="text-align: center;"><b>AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A ATTRIBUER LE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE</b></p>
--

- **Création d'une ressourcerie recyclerie à Montereau-Fault-Yonne ;**
- **Agrandissement de la déchetterie de Voulx ;**
- **Mise en conformité réglementaire des déchetteries existantes de Montereau-Fault-Yonne et Voulx ;**

**M. CARPENTIER :** C'est un appel d'offres de maîtrise d'œuvre avec trois objets que nous allons décliner successivement, le plus urgent pour nous étant la mise aux normes des déchetteries, puis la construction de la ressourcerie-recyclerie qui va durer un peu plus longtemps et l'extension de la déchetterie de Voulx et peut-être celle de Montereau-Fault-Yonne si l'on arrive à trouver un terrain.

Nous avons lancé un appel d'offres, nous avons eu 12 candidatures dont 5 offres sérieuses. Au final, compte tenu des critères de jugement de l'appel d'offres, nous avons retenu le cabinet Merlin que nous connaissons par ailleurs et qui, jusqu'ici, nous a toujours donné satisfaction.

**Un délégué :** Pour mettre vos déchetteries aux normes, je me suis permis d'aller voir ailleurs et j'ai vu qu'aujourd'hui un énorme travail est fait avec de beaux panneaux et-ce-que nous avons là, est-ce-que l'on trouve partout ailleurs. Comment se fait-il que l'on n'a pas des informations communes avec d'autres déchetteries de France pour savoir quelles décisions elles vont prendre ?

**M. JEGO :** Ce n'est pas les déchetteries qui décident, c'est la réglementation.

**Un délégué :** Donc chacun va faire à sa façon ?

**M. JEGO :** Non, chacun est tenu de respecter la réglementation. La loi est la même pour tous.

**Un délégué :** Ce qui me chagrine, c'est que ce sont les mêmes groupes qui travaillent.

**M. JEGO :** Les groupes n'ont rien à voir, ce ne sont pas les groupes qui les aménagent. Les groupes exploitent ce qui est construit par le Syndicat. Par exemple, si vous allez visiter des écoles primaires dans différentes communes, vous verrez des constructions très différentes. Pourtant, il y a des normes nationales. Après, chaque maire organise ses classes comme il le souhaite. Nous nous efforçons de respecter les normes réglementaires, notamment celles sur les garde-corps. Si quelqu'un tombe dans une benne et que le garde-corps n'est pas obligatoire, nous sommes accusés de ne pas avoir pris assez de précaution, si c'est obligatoire nous sommes accusés de ne pas avoir respecté la norme.

**Un délégué :** Je vous crois. Je n'ai pas dit que chacun allait faire ce qu'il voulait. Il y a une réglementation mais quand vous avez construit vous aviez déjà une réglementation ou est-ce une réglementation qui évolue en permanence ?

**M. JEGO :** Cela évolue en permanence. Nous sommes sur une inflation des normes. Lorsque nous avons construit nous avons respecté la réglementation de l'époque. Mais la réglementation change vite.

Il faut avoir conscience qu'à tous les échelons cela met en cause notre responsabilité et que s'il n'y avait pas eu les barrières nous aurions dû fermer la déchetterie. Et je ne parle pas de ce qui se serait passé s'il y avait eu un accident. Les garde-corps, c'est une réglementation récente de mars 2012.

Il y a des gens qui se réveillent plus tardivement, que certains inspecteurs sont moins actifs dans tel ou tel département.

Nous sommes dans un monde où il y a surenchère de réglementations et cela coûte plus cher que les poules.

**M. RAVETTO :** Vous avez du mal à ce que nous ayons un avis contraire au vôtre.

**M. JEGO :** Non, je n'ai aucun mal à ce que vous ayez un avis contraire sur ce sujet. D'abord, ce n'était pas un avis contraire. Je trouve très bien que nous ayons un débat. On peut avoir des avis contraires sur des stratégies. Je n'ai pas le sentiment que sur toutes les questions, y compris celles des déchets verts, nous soyons en retard. Si vous pensez qu'il y a des choses sur lesquelles on peut faire des progrès, dites-le nous. Je suis prêt à voir tous les sujets. Je ne prends rien à titre personnel.

**M. RAVETTO :** Nous pouvons arrêter là.

**Un délégué :** Est-ce que la mise aux normes va avoir un impact sur le fonctionnement des déchetteries ?

**M. JEGO :** Oui, bien sûr. D'ailleurs les gens râlaient à cause des barrières et des garde-corps. C'est évidemment plus pratique sans les barrières.

**Un délégué :** Vous avez vu la moyenne d'âge des gens qui viennent vider leurs gravats, les déchets verts, etc. ? Ce n'est pas pris en considération.

**M. JEGO :** Nous sommes sur un point réglementaire. Cela vient du fait qu'effectivement les gens qui viennent sont âgés et que certains sont tombés dans la benne et se sont tués.

**Mme ZAIDI :** L'année dernière, 17 personnes sont mortes en tombant dans les bennes.

**M. JEGO :** 17 morts ! A un moment, cela remonte au ministère qui finit par établir une nouvelle réglementation.

**Mme ZAIDI :** Nous avons demandé aux personnes à qui cela posait vraiment un problème de se signaler. J'ai donné comme consigne aux gardiens, lorsqu'il s'agit de personnes âgées qui n'ont pas toute leur mobilité, de les aider à décharger. Par ailleurs, quand vraiment cela pose un problème, on fait redescendre les véhicules, repasser en bas de quai et on a installé provisoirement une benne à gravats qui est basse. De toute façon, il faut décharger.

Des habitudes ont été prises, bonnes ou mauvaises. Il y a peu de temps, le gardien s'est fait menacer de mort et a donné sa démission le soir même parce qu'il avait dit qu'il n'avait pas le droit de benner les gravats.

**Un délégué :** Ne pourrait-on pas mettre à disposition un cahier de revendications ?

**Mme ZAIDI :** Il y en a un. Il suffit de le demander.

**M. JEGO :** Peut-être qu'il y aura demain des conceptions qui permettront de retrouver de la sécurité pour les gravats. C'est tout le paradoxe de la société. Celui qui vient, qui exige de benner ses gravats, s'il tombe dans la benne et se blesse sera le premier à vous faire un procès. Ne prenons donc pas de risque sur ce sujet.

On peut peut-être voir s'il est possible de prendre une ou deux personnes en contrat d'avenir pour assister à la décharge des gravats. Ce pourrait être des gilets verts, un peu comme il y a à la SNCF des gilets rouges. Cela pourrait être une solution.

**Une déléguée :** Pouvez-vous donner une petite explication des 166 000 € pour le cabinet d'études ?

**M. CARPENTIER :** Il y a le suivi mais aussi toutes les autorisations administratives. On change complètement de statut. Jusqu'ici nous étions simplement soumis à déclaration. Désormais il faut refaire des dossiers et la partie administrative est très lourde. Il faut faire aussi un relevé des existants. Il y a un certain nombre d'installations, notamment enterrées, dont nous ne sommes pas très bien sûrs de la fiabilité, en particulier sur la déchetterie de Montereau dont on ne connaît pas bien l'état des canalisations en dessous. La déchetterie est devenue une zone polluante, auparavant elle était considérée comme non polluante.

**Mme ZAIDI :** Les 166 000 € concernent les trois projets.

**M. CARPENTIER :** La rémunération des maîtres d'œuvre est de l'ordre de 6,8 % du montant des travaux.

**M. JEGO :** Je mets aux voix.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT N°3 AU MARCHE D'EXPLOITATION DES DECHETTERIES DE MONTEREAU-FAULT-YONNE ET VOULX**

**M. JEGO :** Cela répond à la question du traitement des pneus.

**Mme ZAIDI :** On va collecter tous les pneus, sauf les pneus de véhicules agricoles puisque nous n'avons pas la place nécessaire pour les stocker. Aujourd'hui nous collectons du pneu normalisé gratuitement par l'éco organisme. Là, ce sera pour collecter du pneu hors normes, particulièrement janté.

**M. JEGO :** C'était une demande récurrente. Cela coûte 500 € la tonne. Nous ferons une évaluation au bout d'un an.

**Une déléguée :** A mon avis il y aura vite un problème de stockage.

**M. JEGO :** Il vaut mieux que ce soit dans notre déchetterie que dans la nature. Si les communes en dehors du SIRMOTOM nous amènent ces pneus nous n'allons pas les prendre,

si ce sont les communes du SIRMOTOM nous les prendrons. Sinon, à quoi servirait d'avoir un Syndicat.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Adopté à l'unanimité.

#### AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION AVEC ECODDS

**Mme ZAIDI :** Il s'agit des déchets ménagers spéciaux qui sont aujourd'hui collectés sur nos déchetteries par notre exploitant la COVED à qui nous versons à peu près 90 000 € par an de collecte et de traitement. Aujourd'hui il existe un éco-organisme qui propose au syndicat de conventionner avec lui, qui est EcoDDS. Cela nous permettra d'économiser les 90 000 € que nous ne donnerons plus à la COVED.

Les déchets ménagers spéciaux seront pris en charge directement par l'éco-organisme qui viendra les chercher et les traitera à ses frais.

**M. JEGO :** Je rappelle que l'éco-organisme est financé par une taxe sur la vente des produits. C'est donc une très bonne opération pour nous.

**Mme ZAIDI :** Je rappelle que les DDS ce sont les Déchets Diffus Spécifiques tels que les peintures, les solvants, les extincteurs, les acides.

**M. JEGO :** Des questions ?

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Adopté à l'unanimité.

#### DECLASSEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE

**M. JEGO :** Il vous est proposé d'approuver cette opération de déclassement. Nous verrons ensuite si nous cédonc ce matériel ou si nous le détruisons, en fonction des circonstances. Peut-être pourrons-nous en céder une partie à la régie de territoire qui va se monter et qui va ramasser nos déchets.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A RENOUELER LE CONTRAT  
MILLESIME ONE-LINE INTEGRAL**

**M. JEGO** : Il s'agit d'un contrat de maintenance de logiciel.

**Mme ZAIDI** : Il n'y a pas que les logiciels, il y a aussi le matériel.

**M. JEGO** : Des questions ? Je mets aux voix.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES  
POUR LE RENOUELEMENT DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES DECHETTERIES  
DU SIRMOTOM**

**M. JEGO** : Nos déchetteries arrivent à échéance le 1er juin 2014. Je pense qu'il faut que nous anticipions sur l'opération pour ne pas laisser le nouveau Comité Syndical qui sera élu en mars ou en avril se trouver avec une situation où il n'aurait pas le temps de lancer des appels d'offre.

Par contre, il faut que l'on ne fasse pas le choix.

**Mme ZAIDI** : Nous sommes un peu obligés. Si nous ne faisons pas le choix avant, nous ne serons pas dans les temps.

**M. JEGO** : L'idéal aurait été de tout préparer et que le nouveau Comité Syndical élu puisse choisir son opérateur. Mais puisque nous ne pouvons pas...

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Adopté à l'unanimité.

**INFORMATIONS : CREATION D'UNE APPLICATION MOBILE, CONVENTION AVEC LE  
RESTAURANT BUFFALO GRILL, CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE  
HORTICOLE DE L'ASSOMPTION**

- **Création d'une application mobile**

**M. JEGO** : Une application sur les téléphones permettra aux habitants d'avoir toutes les informations sur le Syndicat, les horaires d'ouverture des déchetteries, les formulaires à remplir, etc. Nous essayons de pousser notre communication directe avec les habitants.

- **Convention avec le restaurant Buffalo Grill**

**M. JEGO** : Nous préparons une convention pour l'implantation et la collecte de points d'apport volontaire. Buffalo Grill nous autorise à utiliser une partie de son domaine privé pour installer cette collecte.

- **Convention de partenariat avec le lycée horticole de l'Assomption**

**M. JEGO :** Cette convention concerne l'assistance à l'animation de la thématique compostage.

**Mme ZAIDI :** Ce sont eux qui nous assistent dans la mise en place de compostages en pied d'immeuble.

- **Point sur le bois**

**M. JEGO :** Le bois de classe A collecté sur les deux déchetteries du SIRMOTOM possède un fort PCI intéressant pour le CPE.

**Mme ZAIDI :** Nous collectons sur les déchetteries le bois de classe A, c'est-à-dire les palettes et pour les traiter cela nous revenait à 80 € la tonne. Nous allons les brûler, ce qui va nous revenir beaucoup moins cher.

**M. JEGO :** Le feu de ce bois permet de brûler les ordures ménagères. Il y a donc une économie.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Adopté à l'unanimité.

### AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

**M. JEGO :** Nous avons retiré la question sur le règlement de collecte.

**Mme ZAIDI :** Le règlement de collecte avait été soumis à votre approbation au dernier Comité. Or nous avons reçu un courrier, après avoir sollicité la préfecture, sur un problème d'interprétation. Les Syndicats mixtes ne sont pas habilités à exercer le pouvoir de police. Seules les Communautés de Communes peuvent le faire.

Nous savions qu'il y avait des choses pas très claires et dans notre règlement de collecte nous avons pris le parti de faire un règlement de collecte sans insérer de paragraphe sur les amendes et la répression. A juste titre, certains maires, et un en particulier nous ont fait remarquer que dans le préambule on faisait référence au pouvoir de police. La question ce soir est de savoir si l'on supprime complètement le règlement de collecte, ce qui ne me semble pas forcément judicieux, ou si l'on revoit le préambule en ne faisant pas référence à ce problème de transfert de pouvoir de police.

Il semblerait que des communes aient fait savoir par arrêté auprès de leur Communauté de communes qu'elles ne voulaient pas avant le 1er décembre 2011 de ce transfert de pouvoir de police mais le Syndicat n'était pas au courant puisque les Communautés de Communes n'ont pas fait remonter l'information.

**M. JEGO :** Je propose que l'on retire ce point et que l'on prenne le temps de mettre les choses à plat.

**Une déléguée :** Je l'ai présenté hier soir.

**M. JEGO** : Il n'y a pas de problème.

**Un délégué** : En ce qui concerne l'étude sur la mise en place de la tarification incitative, vous nous aviez dit avant l'été que quelque chose serait fait...

**M. JEGO** : Non, avant la fin du mandat.

**Mme ZAIDI** : Là, nous avons simplement inséré l'avis de publicité. Le cabinet n'aura pas de réponse avant septembre.

**M. JEGO** : L'idée c'est de choisir le cabinet à l'automne et qu'avant la fin du mandat nous ayons travaillé sur une orientation. C'est un saut dans un nouveau monde qu'il faut préparer.

Il y a l'aspect population où à plein d'endroits cela a bloqué et il y a l'aspect recettes du Syndicat. Nous avons des charges et nous devons essayer de gérer au mieux. Je pense qu'aujourd'hui il y a assez d'expériences d'endroits où cela s'est mis en place que l'on peut aller voir pour essayer de faire le plus sérieusement possible. Pour ma part, je pense que tout ce qui est pesage et autres est un peu compliqué mais cela marche dans un certain nombre d'endroits. Après, on peut voir une forme d'abonnement payé par l'utilisateur et une tarification au nombre de poubelles sorties. Après, il faut passer aux simulations financières. Il faut donc essayer de n'avoir pas trop tardivement ce cabinet pour avoir une ou deux séances de travail avant la fin de l'année avec eux et tout le Comité Syndical pour qu'il nous expose ce qui se passe ailleurs.

Plus d'autres questions ? Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

**La séance est levée à 19 H 05.**